

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE MARDI 21 MARS 2023 À 20H00 À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF**

Séance dûment convoquée par avis publics affichés le 17 mars 2023 et par avis de convocation transmis à chacun des membres du conseil le 17 mars 2023.

Le conseil de la Municipalité de Brébeuf siège en séance spéciale ce 21 mars 2023.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. Martin Tassé, M. André Ste-Marie, Mme Marie-Josée Lebel, M. Pierre Gauthier et M. Peter Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire.

**ÉTAIT ABSENT :** M. Pierre Trudel

Le directeur général, M. Pascal Caron et la greffière-trésorière, Mme Annie Bellefleur sont aussi présents.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE AVEC PUBLIC**

Le quorum ayant été constaté, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il est 20h10.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

230037

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter l'ordre du jour proposé suivant :

1. *Ouverture de la séance*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Aménagement et Urbanisme*
  - 3.1. *Participation aux initiatives de partage de ressources et de coopération intermunicipale – volet permis et inspection – correction à la résolution 220135*
4. *Parole aux membres du conseil*
5. *Période de questions*
6. *Levée de la séance*

ADOPTÉE

**3.1. PARTICIPATION AUX INITIATIVES DE PARTAGE DE RESSOURCES ET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – VOLET PERMIS ET INSPECTION – CORRECTION À LA RÉSOLUTION 220135**

230038

ATTENDU QUE le milieu municipal connaît un contexte de pénurie de main-d'œuvre particulièrement marquée;

ATTENDU QUE toutes les municipalités n'ont pas les besoins ni les ressources afin d'offrir des postes attractifs à des ressources en permis et inspection;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le partage de ressource est la solution la plus efficace, efficiente et à moindre coût;

ATTENDU QUE de nombreuses municipalités ont exprimé leur désir de miser sur le partage de ressources, notamment en matière de permis et inspection;

ATTENDU QUE le volet 4 du programme Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale prévoit une aide financière pour les initiatives de de coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les embauches de ressources partagées feront l'objet de demandes financières au volet 4 du FRR et que le coût horaire résiduel à la carte de ces ressources sera, si l'aide financière est accordée, très avantageux ;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Ivry-sur-le-Lac, de Lanthier, de Val-des-Lacs, de Val-Morin, de Lac Supérieur, de Brébeuf, de La Conception, d'Arundel et de Sainte-Lucie-des-Laurentides désirent présenter un projet de partage de ressources en permis et inspection, dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier  
APPUYÉ PAR M.Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Brébeuf s'engage à participer au projet de partage de ressources en permis et inspection et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise M.Pascal Caron, directeur général de la Municipalité de Brébeuf à signer l'entente de coopération intermunicipale et tous les documents s'y rattachant.

ADOPTÉE

#### **4. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Aucun commentaire.

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20h15 et se termine à 20h15.

Aucune question ou commentaire n'a été reçue en prélude de l'assemblée.

Aucune question ou commentaire en cours d'assemblée.

#### **6. LEVÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Tassé propose la levée de la séance. Il est 20h15.

ADOPTÉE

*Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général